

CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE

SALONS DE L'HOTEL CONTINENTAL

A PARIS

2^{me} Session

1^{re} SÉANCE

Séance du 29 juin 1889

Présidence de M. JULES SIMON, sénateur

Liste des membres présents. France : MM. Jules Simon, de Marcère, E. Bernard du Doubs, Trarieux, Couturier, de Laubespain, Cabanes, Jules Guichard, Théophile Roussel, Emile Deschanel, Georges Martin, marquis d'Havrincourt, Isaac, Loubet, sénateurs.

MM. Frédéric Passy, Jules Gaillard, Jules Siegfried, Camille Sabattier, Madier de Montjau, J. Bourgeois, du Jura, Eug. Farcy, Creuzé, Germain-Casse, Lascombe, Carret, Fernand Faure, Gilbert, Bizarelli, Leporché, Eug. Rigaut, Louis Lecointre, Martin Nadaud, A. Lalande, Montaut, Michou, Jean Jaurès, E. Delmas, Lefèvre-Pontalis, Barodet, Blatin, E. Wickersheimer, Obissier Saint-Martin, Georges Périn, Ch. Lefèvre, Saint-Ferréol, Mérillon, Peytral, de Lacretelle, Léon Guillot, Deluns-Montaud, Ch. Beauquier, Guyot-Dessaigne, Pajot, L. Guillemaut, Cousset.

ANGLETERRE

Chambre des Communes :

W. R. Cremer, H. J. Wilson, Henry James, G. B.

Clark, Th. Burt, Sir Wilfrid Lawson, C. Fenwick, F. A. Channing, Peter Mac Donald, Thomas Roe, Caleb Wright, J. Leahy, H. Fell-Pease, Philip Stanhope, D. A. Thomas, J. Agg. Gardner, Walter S. B. Mc. Laren, Georges Newnes, Alf. Illingworth, Tho. Wayman, C. E. Schwann, Briggs Priestley, Halley Stewart, James, J. O. Kelly, Joseph Biggar, Ch. Seale Hayne, B. Pickard, Halley Stewart, James J. O. Kelly, T. Schaw.

BELGIQUE

Anspach Puissant, secrétaire de la chambre des représentants, député belge.

HONGRIE

D. Victor de Hagara.

ESPAGNE

Marcoartu, sénateur espagnol.

DANEMARK

Bajer, député.

ITALIE

Marquis Alfieri de Sostegno, membre du Sénat, Mazzoleni, Ferrari, Boneschi, marquis Pandolfi, députés.

ÉTATS-UNIS

Whiting, député des États-Unis.

LIBERIA

Léopold Carrance, représentant.

Un bureau d'âge ayant été nommé, M. Jules Simon, sénateur, a prononcé l'allocution suivante :

« Je suis heureux de voir présents, dans cette salle, des représentants autorisés des amis de la paix.

» Un certain nombre sont venus. Je voudrais en voir une multitude ou même encore je préférerais que leur nombre fût plus restreint, mais que ce fût un congrès diplomatique officiel au lieu d'un congrès volontaire. Ce que nous ne pou-

vons faire légalement, nous pouvons cependant y contribuer d'une façon efficace. Représentant les divers pays du monde, nous pouvons faire de la plus grande force qui existe, c'est-à-dire de celle qui nous est donnée par les électeurs, l'usage le plus excellent. Je souhaite la bienvenue du fond du cœur, de la part de tous les Français pacifiques, aux représentants de tous les pays.

» Sachez-le, Messieurs, la majorité de notre pays est amie de la paix. Laissez-moi donc acclamer avec chaleur, d'accord avec les Français, les représentants de pays qui ne voudraient pas encore nous envoyer des délégués pour un congrès officiel.

« Il faut que diverses nations soient représentées au bureau pour prouver les sentiments de parfaite entente et de cordialité des membres de la conférence parlementaire ».
(*Applaudissements.*)

L'assemblée procède ensuite à l'élection d'un bureau effectif.

Il est ainsi constitué :

Présidents : MM. Frédéric Passy, député français, M. le marquis Alfieri de Sostegno, vice-président du Sénat italien, Stanhope, député anglais, Whiting, député des États-Unis.

Vice-Présidents : MM. Cremer, député anglais, Marcoartu, sénateur espagnol, Bajer, député danois, Anspach-Puissant, député belge.

Secrétaires : MM. Jules Gaillard, député français, Burt, député anglais, Mazzoleni, député italien.

M. Frédéric Passy retrace les démarches faites par le Comité parlementaire de la paix depuis la conférence du 31 octobre 1888 et fait différentes communications à la conférence.

M. F. Passy indique les efforts accomplis depuis le 31 octobre et prouve par le nombre considérable d'adhésions

qu'il a reçues venant de hautes personnalités politiques de divers pays, combien les idées d'arbitrage font de progrès dans les parlements.

Il remercie en français et en anglais les membres présents de l'avoir choisi pour présider les débats de la conférence.

M. J. Gaillard, député français donne lecture du procès-verbal de la dernière séance interparlementaire (31 octobre 1888).

Le procès-verbal dont voici un extrait est adopté :

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE LA CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE DU 31 OCTOBRE 1888

Les membres du Parlement britannique et du Parlement français réunis en conférence à Paris le 31 octobre 1888, à l'effet d'assurer le maintien des relations pacifiques entre la Grande-Bretagne, les États-Unis et la France, en travaillant à la préparation de traités d'arbitrage entre ces trois nations pour la solution amiable des difficultés qui pourraient survenir entre elles ;

Ont pris connaissance des documents parlementaires et autres relatifs à la question de l'arbitrage dans les trois pays, à savoir notamment :

1° L'adresse envoyée au Président et au Congrès des États-Unis par 233 membres de la Chambre des Communes d'Angleterre et les opinions qui y sont jointes de 36 membres de la Chambre des Lords et de personnages tels que MM. Gladstone, Bright, Spurgeon, le cardinal Manning, le révérend Newmann Hall et le lord maire de Londres.

2° Les motions présentées aux deux Chambres du Congrès des États-Unis par un grand nombre de leurs membres et plus spécialement par les sénateurs, en vue d'un traité per-

manent d'arbitrage entre la France et les États-Unis, et la Grande-Bretagne ainsi qu'avec toutes les autres nations disposées à se joindre à elles.

Ils considèrent que les faits ci-dessus rappelés et les manifestations de l'opinion dans les différents Etats civilisés démontrent de la façon la plus évidente le besoin de paix et de sécurité dont sont animées les nations civilisées.

Ils observent que, pour ce qui concerne les trois nations ci-dessus visées, notamment, l'initiative prise par un nombre important des membres de leurs Parlements autorise à espérer de la part de ces Parlements l'approbation de conventions, de nature à assurer, dans des conditions de parfaite dignité pour chacune des parties, le recours à l'arbitrage :

Que de la simultanéité comme de l'importance de ces manifestations, il résulte que le même mouvement s'est produit avec la même intensité et à l'égal honneur de chacune des trois nations dans les trois pays ; de telle sorte que l'on ne saurait dire qu'il appartienne plutôt à l'une qu'à l'autre, et qu'aucun des gouvernements en en tenant compte puisse être considéré comme faisant aux autres des avances qui seraient d'ailleurs toutes à son honneur.

Ils se félicitent de cette situation, en prennent acte, et d'un commun accord adoptent les résolutions suivantes :

Première résolution

Une copie de la précédente délibération sera transmise simultanément aux gouvernements des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France.

Deuxième résolution

Un appel sera fait à la presse et à l'opinion à l'effet de seconder ce mouvement.

Troisième résolution

Tous les membres présents et ceux dont les adhésions ont

été données aux propositions ci-dessus rappelées, sont invités à ne négliger aucune occasion de ramener sur la question l'attention des Parlements dont ils font partie; et semblable invitation sera adressée aux membres du congrès américain qui ont présenté ou soutenu des motions analogues.

Quatrième résolution

Une réunion ultérieure à laquelle seront admis à prendre part non seulement les membres des trois Parlements ci-dessus visés, mais aussi les membres des autres Parlements qui se sont faits connaître par leur dévouement aux mêmes idées, aura lieu l'année prochaine pour compléter l'œuvre commencée dans cette première conférence.

Cinquième résolution

Un comité sera chargé de préparer cette réunion et d'exécuter les présentes résolutions.

Conformément à la cinquième résolution ci-dessus, ont été désignés pour former le comité exécutif, les membres du bureau de la réunion : MM. Frédéric Passy, président ; sir Georges Campbell et Cremer, vice-présidents ; Jules Gaillard et Burt, secrétaires ; auxquels ont été adjoints : MM. Provand et Schwann, M. P. ; Jules Simon, sénateur ; Siegfried et Yves Guyot, députés.

M. Jules Siegfried donne lecture de la déclaration suivante qui est proposée par le comité exécutif, et soumise au vote de la Conférence :

« Les membres des divers Parlements ci-après désignés, réunis en conférence internationale, à Paris, les 29 et 30 juin 1889, à l'effet de s'entendre sur les moyens d'améliorer les relations internationales, et spécialement de développer la pratique de l'Arbitrage et des procédés amiables pour la

solution des difficultés qui peuvent surgir entre les nations.

» Ont pris connaissance des divers documents relatifs à ces questions et notamment du procès-verbal de la Conférence Parlementaire tenue à Paris, le 31 octobre 1888, par un certain nombre de membres du Parlement de la Grande-Bretagne et du Parlement français, Conférence dont celle de ce jour est la suite et le développement.

» Ils adhèrent de la façon la plus énergique aux résolutions prises dans cette première réunion, et, comme leurs collègues, ils constatent, d'une part, que l'état actuel de l'Europe constitue, pour toutes les nations, une cause de souffrances, d'insécurité et de périls, à laquelle il importe, dans l'intérêt de toutes, de porter remède; d'autre part, que le recours à l'Arbitrage pour la solution des différends internationaux, dont l'efficacité a déjà été éprouvée dans de nombreuses occasions, est à la fois un des procédés les plus sûrs pour terminer les difficultés soulevées, et l'un des meilleurs moyens de prévenir ces difficultés par l'esprit d'équité et de modération qu'il tend à répandre; que, dès lors rien ne peut plus utilement contribuer à préparer le moment désiré de tous, où il sera possible, sans compromettre l'indépendance ou la dignité d'aucune nation, de procéder à l'allègement simultané des charges qui les écrasent toutes.

» Ils constatent, à leur tour et avec plus de raison encore que leurs prédécesseurs, qu'un mouvement croissant d'opinion, dont leur réunion même est la preuve et l'expression, se produit en ce sens sur tous les points du globe.

» Ils rappellent, avec une juste gratitude, 1^o l'adresse envoyée au président et au Congrès des États-Unis, par 233 membres de la Chambre des communes de la Grande-Bretagne en faveur d'un traité d'arbitrage entre les deux nations, et les réponses encourageantes faites à cette démarche;

2^o La pétition en faveur d'un semblable traité entre les

Etats-Unis et la République Française, présentée au gouvernement français et signée entres autres de 112 membres de la Chambre des députés, ainsi que les propositions dans le même sens en ce moment soumises à cette Chambre, et dont tout fait prévoir la prochaine adoption ;

» 3° Les récentes conventions d'arbitrages heureusement conclues entre les gouvernements de la France et des Pays-Bas, de l'Allemagne et des États-Unis, du Brésil et de la République Argentine, etc..., ainsi que les témoignages de sympathie formulés, à l'occasion de la présente Conférence, par les représentants officiels de la plupart des gouvernements des Deux-Mondes, et résumés en quelque sorte dans la note du ministre de Vénézuéla. »

Prenant acte de ces faits, le Comité propose les résolutions suivantes :

Première résolution

Les membres de la Conférence interparlementaire recommandent de nouveau, et avec insistance, à tous les gouvernements civilisés la conclusion de traités par lesquels, sans porter atteinte à leur indépendance et sans admettre aucune ingérence dans ce qui touche à leur constitution intérieure, ces gouvernements s'engageraient à soumettre à l'arbitrage le règlement de tous les différends qui peuvent surgir entre eux.

Deuxième résolution

Comme aucun obstacle sérieux ne saurait être opposé à la conclusion de ces traités, notamment entre les États-Unis et la France, d'une part, et entre les États-Unis et l'Italie, d'autre part, il y a lieu d'entrer immédiatement dans la période d'exécution et de saisir les Parlements de ces pays

de la question. Une fois l'exemple donné, il ne tardera pas à être imité.

Troisième résolution

En cas de différend, la Conférence émet le vœu que les cours suprêmes des pays adhérents se réunissent pour statuer à cet égard, et qu'en cas de désaccord elles soient autorisées à nommer comme arbitre le président de la cour suprême d'un pays ami ; la sentence serait sans appel.

Quatrième résolution

En attendant que des traités permanents, embrassant tous les cas, puissent être conclus, la Conférence émet le vœu que tous les traités particuliers de commerce, de propriété littéraire ou autres contiennent une clause spéciale d'arbitrage pour leur interprétation et leur exécution.

Cinquième résolution

La conduite des gouvernements tendant à n'être de plus en plus que l'expression des idées ou des sentiments manifestés par l'ensemble des citoyens, c'est aux électeurs qu'il appartient de diriger par leurs choix la politique de leur pays dans le sens de la justice, du droit et de la fraternité des peuples.

Sixième résolution

De nouvelles réunions interparlementaires auront lieu successivement à Londres, Rome, Washington, Genève, Bruxelles, Vienne et dans toutes autres capitales. La prochaine réunion aura lieu à Londres.

Septième résolution

Un comité composé de trois membres par chaque nationalité est chargé de préparer la Conférence suivante, de faire

les convocations, d'ouvrir une souscription de 250.000 fr., et, dans l'intervalle, de réunir tous ses efforts pour dissiper les malentendus qui pourraient se produire en faisant, au besoin, appel à l'opinion publique.

Après la lecture de ces résolutions, qui devront être traduites en anglais et distribuées à tous les membres, la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2^{me} Session

2^{me} SÉANCE

Séance du Dimanche 30 juin 9 h. }

Présidence de M. STANHOPE, membre du
Parlement anglais

Assisté de MM. FRÉDÉRIC PASSY, député français ; MARCOARTU, sénateur espagnol ; Marquis ALFIERI DE SOSTEGNO, membre du Sénat italien ; BAJER, député danois ; WHITING, membre de la Chambre des représentants des Etats-Unis ; CREMER, député anglais ; ANSPACH PUISSANT, député belge.

Secrétaires : MM. MAZZOLENI, député italien ; JULES GAILLARD, député français ; BURT, député anglais.

M. Stanhope ouvre la séance à 9 heures 1/2 du matin.

M. Jules Gaillard a la parole.

Il annonce l'adhésion de M. Clémenceau qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et l'arrivée de plusieurs membres de parlements étrangers et notamment de M. le docteur Victor de Hagara, membre du parlement hongrois.

Les délégués examinent les résolutions proposées par M. Jules Siegfried.

La première résolution est votée sans discussion à l'unanimité, comme suit :

Première Résolution

Les membres de la conférence interparlementaire recommandent de nouveau, et avec insistance, à tous les gouvernements civilisés la conclusion de traités par lesquels, sans porter atteinte à leur indépendance et sans admettre aucune

ingérence dans ce qui touche à leur constitution intérieure, ces gouvernements s'engageraient à soumettre à l'arbitrage le règlement de tous les différends qui peuvent surgir entre eux.

Une longue discussion s'engage ensuite sur la seconde résolution.

M. Alfieri de Sostegno la trouve trop impérative.

M. Georges Périn déclare que l'on ne peut trop engager les représentants des pays.

Il demande si l'on ne pourrait supprimer les noms des puissances étrangères ou même supprimer le vœu lui-même.

M. Whiting, membre de la Chambre des représentants des États-Unis est certain que le peuple américain est partisan de la paix, mais il ne peut se porter garant du gouvernement.

M. Montaut propose de supprimer dans la résolution les noms des états.

M. Marcoartu déclare que puisque les négociations entre ces puissances sont à la veille d'aboutir, il ne voit pas pourquoi l'on ne tiendrait pas compte des faits acquis. Il dit que l'on pourrait même ajouter l'Espagne qui a introduit une clause d'arbitrage dans un de ses traités de commerce.

A propos de cette résolution MM. le marquis Alfieri de Sostegno, Jules Gaillard, A. Mazzoleni, Jules Siegfried, Montaut, Georges Périn ont la parole pour proposer des amendements.

Enfin, après avoir entendu M. Frédéric Passy et M. Whiting, les membres de la Conférence parlementaire votent la résolution suivante présentée par M. Frédéric Passy :

Deuxième résolution

Partout où les circonstances paraîtront favorables, comme

en ce qui concerne les Etats-Unis et la France, les Etats-Unis et l'Italie, les Etats-Unis et l'Espagne, les gouvernements et les parlements, sont instamment invités à ne négliger aucun effort pour arriver promptement à la conclusion de semblables traités. La conférence est convaincue qu'une fois l'exemple donné, il ne tardera pas à être imité.

Cette résolution a été votée à l'unanimité moins une voix.

Sur la proposition de M. Bajer, député danois, l'assemblée supprime la troisième résolution qui était ainsi conçue :

En cas de différend, la conférence émet le vœu que les cours suprêmes des pays adhérents se réunissent pour statuer à cet égard, et qu'en cas de désaccord elle soit autorisée à nommer comme arbitre le président de la cour suprême d'un pays ami ; la sentence serait sans appel.

La quatrième résolution proposée est combattue par M. C. Sabatier ; il en demande la suppression, car il la considère non comme un élément de paix, mais comme un élément de guerre. M. Wickhersheimer parle dans le même sens.

M. le marquis Pandolfi, député italien, M. Jules Siegfried, défendent le texte proposé.

M. Anspach propose une modification de détail.

L'amendement proposé par M. Anspach Puissant n'est pas pris en considération.

Le texte est voté comme suit :

En attendant que des traités permanents embrassant tous les cas puissent être conclus, la Conférence émet le vœu que tous les traités particuliers de commerce, de propriété littéraire ou autres contiennent une clause spéciale d'arbitrage pour leur interprétation et leur exécution.

La résolution suivante, appuyée par M. le marquis Pandolfi, est ensuite adoptée à l'unanimité, moins une voix :

La conduite des gouvernements tendant à n'être de plus

en plus que l'expression des idées ou des sentiments manifestés par l'ensemble des citoyens, c'est aux électeurs qu'il appartient de diriger par leur choix la politique de leur pays dans le sens de la justice, du droit et de la fraternité des peuples.

La sixième résolution présentée par M. Jules Siegfried, au sujet des lieux de réunion des prochaines conférences est modifiée et votée dans ces termes sur l'avis de M. Pandolfi et de M. Marcoartu.

De nouvelles réunions interparlementaires auront lieu chaque année dans une des villes des divers pays représentés à la conférence. La prochaine réunion aura lieu à Londres.

Les membres de la conférence interparlementaire, après avoir entendu MM. Mazzoleni, Anspach-Puissant votent à l'unanimité la dernière résolution suivante :

Un Comité composé de membres de chaque nationalité est chargé de préparer la conférence suivante, de faire les convocations, de recueillir les souscriptions nécessaires, et, dans l'intervalle, de réunir tous ses efforts pour dissiper les malentendus, qui pourraient se produire en faisant au besoin appel à l'opinion publique.

Le président lève la séance à midi.

2^{me} Session

3^{me} SÉANCE

Séance du Dimanche 30 juin (2 h. 1/2)

Présidence de M. WHITING, député des États-Unis,
assisté de M. Frédéric PASSY, député français.

Les membres de la conférence interparlementaire décident que les membres des Chambres actuelles ayant adhéré à la conférence interparlementaire, et qui ne seraient pas réélus, feront néanmoins partie des conférences ultérieures, leur concours pouvant être des plus utiles aux idées d'arbitrage et de paix.

Conformément à l'article 6, on passe à la constitution du comité. M. C. Sabatier propose qu'il soit composé de 40 membres.

Les onze membres du bureau sont acclamés membres du comité et les représentants des divers pays dont les noms suivent sont nommés pour une année :

Jules Simon, sénateur français,
Jules Siegfried, député français,
Camille Sabatier, député français,
Marquis Pandolfi, député italien,
Fenwick, député anglais.
Chaning, député anglais,
Boneschi, député italien,
Sir W. Lawson, député anglais.

Ferrari, député italien,
Henry James, député anglais,
Lalande, député français,
Peter Mac Donald, député anglais,
Montaut, député français,
G. B. Clark, député anglais,
Barodet, député français,
Couturier, sénateur français,
D^r Victor de Hagara, député hongrois,
Jean Jaurès, député français,
James O'Kelly, député anglais.
Schwann, député anglais.

Neuf membres restent à nommer. Les membres élus ont tous les pouvoirs pour se compléter.

M. F. Passy donne la parole à M. J. Gaillard, qui dépose la proposition suivante signée par plusieurs membres du congrès :

« La conférence interparlementaire,
» Dans le but de déterminer en Europe un courant d'opinion favorable au désarmement,
» Prend acte de la déclaration de plusieurs de ses membres affirmant leur volonté de déposer et de soutenir, dans leurs parlements respectifs, une motion tendant à un désarmement simultané et proportionnel. »

M. George Perin combat cette proposition. Après plusieurs observations de MM. Sabatier, Wickersheimer, marquis Pandolfi, etc., la proposition, mise aux voix, est retirée.

M. F. Passy donne ensuite lecture de diverses communications, dont l'une émanant du congrès international de l'arbitrage et de la paix.

Les vœux et les résolutions de ce congrès, votés par des délégués représentant cent sociétés, seront portés à la connaissance des membres des parlements qui ont adhéré à la conférence.

M. F. Passy remercie les membres des parlements d'avoir répondu avec tant d'empressement à l'invitation du comité; il donne rendez-vous à Londres aux membres de la conférence interparlementaire.

La séance est levée à 5 h. 20.

Séance du Comité du Lundi 1^{er} Juillet

Le Comité, nommé la veille, s'est réuni dans un des bureaux de la Chambre des Députés pour se constituer.

Après s'être adjoint MM. Bonghi, député italien et Sherman, sénateur américain, il a nommé son bureau de la façon suivante :

Président : STANHOPE, *Angleterre.*

Vice-Présidents : MARQUIS ALFIÉRI DE SOSTEGNO, *Italie*

— SHERMANN, *Etats-Unis.*

— MARCOARTU, *Espagne.*

— FREDRIK BAJER, *Danemark.*

— BULS, *Belgique.*

— FRÉDÉRIC PASSY, *France.*

Secrétaires : ANSPACH-PUISSANT, *Belgique.*

— GAILLARD, *France.*

— CREMER, *Angleterre.*

— WHITING, *Etats-Unis.*

— MAZZOLENI, *Italie.*

Trésorier : SCHWANN, *Angleterre.*

Il a décidé que la prochaine réunion de la conférence

interparlementaire aurait lieu à Londres du 25 au 30 juillet 1890, et que les membres anglais se chargeraient de son organisation et des convocations.

Il a été entendu que les communications et les projets de résolutions seraient imprimés à l'avance en anglais et en français pour faciliter les travaux de la conférence.

Le Comité décide que le compte rendu de la conférence sera envoyé non seulement à chacun des membres qui ont participé à ses travaux, mais encore à tous les membres des parlements.

Les membres français se chargent de l'envoi du texte français aux parlements italien, espagnol, belge, danois, suisse, grec, roumain etc., les membres anglais feront l'envoi du texte anglais aux membres des parlements de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis, etc.

S'adresser, pour tous les renseignements, à M. Frédéric Passy, député, 8, rue Labordère, Neuilly-Saint-James (Seine).